

Lettre aux Députés Européens, Convention Européenne des Droits de l'Homme

Madame, Monsieur,

Vous êtes, en votre qualité de Parlementaire européen, garant de la démocratie et du respect de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Les opposants, français et italiens, au projet Lyon Turin ont décidé de se réunir lors d'un avant sommet les 30 novembre et 1er décembre 2012 puis le 3 décembre 2012 au cours d'un rassemblement place des Brotteaux à Lyon, alors que se déroulait le 30ème Sommet entre la France et l'Italie, réunissant M. Hollande et M. Monti.

Vous trouverez ci-dessous des éléments vous permettant d'apprécier le déroulement des faits que nous apprécions comme des violations caractérisées de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le samedi 1er décembre au matin, un minibus se présente en France à la sortie du tunnel du Fréjus avec à son bord quinze personnes qui se rendaient à L'avant Sommet¹, dans un lieu de séminaire qui avait déjà subi deux jours avant des mesures d'intimidation par des contrôles administratifs et une fermeture immédiate, alors que ce même lieu reçoit en permanence des séminaires des services de l'État.

Dès son arrivée à la sortie du tunnel le véhicule est arrêté par les forces de police française pour un contrôle.

Depuis plusieurs jours, les forces de police contrôlaient les véhicules, y compris le véhicule de la RAI qui venait couvrir l'avant sommet.

Les passagers du véhicule ont dû descendre et se soumettre à de nombreux contrôles de la part des forces de police.

Au cours de ces contrôles des téléphones ont été confisqués par les forces de police sans pour autant que le cadre procédural de l'arrestation n'ait été signifié aux passagers.

Aucun des droits des personnes ne leur a été annoncé et il leur a été interdit de communiquer avec l'extérieur.

Après 5 heures d'arrêt, les passagers, tous de nationalité italienne, ont été refoulés et ont dû rebrousser chemin, trois d'entre eux recevant des forces de police une interdiction de séjour jusqu'au mardi suivant.

Malgré la demande publique des organisateurs de l'Avant Sommet pour que soit révélé le cadre procédural ayant permis la confiscation de moyen de communication et l'interdiction de communiquer, les forces de police n'ont pas répondu, ni donné de précision sur la procédure appliquée.

La Préfecture interrogée par l'AFP (Agence France Presse) a répondu :

"dans le cadre de la préparation du Sommet franco italien, une surveillance renforcée avait été mise en place dans les zones frontalières".

En tout état de cause, il apparaît que lors de cette première interpellation, la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et ses dispositions en matière de liberté de déplacement pour les personnes, ont été violées.

C'est dans ces conditions que les opposants ont préféré demander à un Conseiller Régional, Monsieur Noël Communod, et au Maire de Villarodin Bourget, Monsieur Gilles Margueron, d'être présents le lundi 3 décembre au matin au Fréjus.

Une équipe de télévision de « France 3 » était également présente avec une délégation d'opposants français venus accueillir les opposants italiens arrivant à bord d'une douzaine d'autocars.

Les journalistes présents sur place relatent les contrôles et les interdictions de circuler sur le territoire européen pour des citoyens européens.

Les opposants relatent les mêmes faits.

Les forces de polices ont interdit la libre circulation aux opposants italiens, venus pacifiquement affirmer leur opposition lors d'un rassemblement annoncé et autorisé.

Sur place à Lyon, Place des Brotteaux, un dispositif policier hallucinant était installé depuis le matin avec hélicoptères et au moins un millier d'hommes appuyés par du matériel anti émeute.

Les opposants étaient eux moins d'un millier...

¹ <http://avant-sommet-lyon-turin.com/>

Lettre aux Députés Européens, Convention Européenne des Droits de l'Homme

Dès l'arrivée des autocars italiens, la place a été entièrement fermée par les forces de police à l'aide de remparts métalliques d'environ 3 mètres de haut, de sorte que les opposants rassemblés ne pouvaient plus circuler en dehors du périmètre clos par les forces de police, sans qu'aucune procédure judiciaire ni information justificative ne soit communiquée.

Ces dispositifs constituent objectivement une violation du droit de circuler librement.

La dispersion a été annoncée entre 17h30 et 18 heures et les opposants italiens sont remontés à bord des autocars pour reprendre la route.

Les forces de police ont alors empêché les piétons de se disperser et de quitter la place, prétextant que les autocars devaient d'abord quitter la place et les piétons rester sur la place.

Les organisateurs ont tenté de proposer la dispersion par petits groupes pour les piétons y compris au travers des différentes sorties, le Préfet a été appelé à plusieurs reprises par Monsieur Noël Communod, mais rien n'y a fait, les forces de l'ordre ont obstinément refusé de laisser les opposants se disperser dans le calme.

C'est donc par la force et en investissant l'intérieur des autocars (**il y avait 4 policiers en tenue anti émeute dans chaque autocar**, dans quel cadre judiciaire?) que les forces de l'ordre ont forcé les autocars à prendre la route sous escorte.

Les forces de l'ordre ont ensuite remonté la place pour coincer les opposants vers les remparts métalliques et ont procédé à des contrôles d'identité exhaustifs.

Le dispositif policier a été levé vers 20h45 avec à la clé une quinzaine d'interpellations sans pour autant qu'il soit à déplorer de violence.

C'est donc à vous, Madame, Monsieur le Député Européen que nous nous adressons aujourd'hui pour que vous puissiez obtenir les informations de l'État Français sur ce qui apparaît comme une violation manifeste des droits des personnes et du droit européen en matière de libertés fondamentales et individuelles.

Vous noterez que se trouvaient à Lyon, lors du Sommet franco italien, Monsieur François Hollande, Président de la République, son premier ministre et le ministre de l'intérieur.

Compte tenu des vols stationnaires des deux hélicoptères, du déploiement policier et de la forte couverture de la presse tant du sommet que du rassemblement, ces responsables politiques ne pouvaient ignorer la situation des opposants. Par ailleurs, l'information permanente de Monsieur le Préfet également présent n'est qu'un élément de fait supplémentaire.

Comme vous le comprenez, les opposants victimes de ces dérives, ne peuvent se tourner que vers vous, garant des droits européens en votre qualité d'élus européens. Nous comptons sur vos interventions nombreuses pour que soit condamnées et proscrites ces méthodes dignes de pouvoirs renversés il y a peu.

Dans l'attente de vous lire et de votre soutien, nous vous prions, Madame, Monsieur le Député Européen, de recevoir nos respectueuses salutations.

Coordination franco-italienne des opposants au projet de ligne Lyon Turin

Contacts :

Mouvement No TAV, **Italie** : Paolo PRIERI paolo.prieri@mayombe.eu

Coordination des Opposants au Lyon Turin, **France** : Nicole DEMAY contactbvav@orange.fr

Olivier CABANEL olivier.cabanel@yahoo.fr

Le dimanche 9 décembre 2012.